

Budget 2025 : « Il reste 240 M€ à trouver aux universités, soit 3 000 postes » (Dean Lewis, FU)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°385450 - Publié le 27/01/2025 à 18:08

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 31/01/2025 à 09:15



© D.R.

« Il reste 240 M€ à trouver pour financer les mesures salariales décidées par l'Etat. En ETP (Équivalent temps plein), cela représente environ 3 000 emplois. Sans recettes pérennes, ce sont des postes que nous ne pourrons plus financer », déclare [Dean Lewis](#), VP (Vice-président(e)) de France Universités, le 27/01/2025.

Lors de l'examen des crédits de la Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) au Sénat, un amendement du Gouvernement abondant de 100 M€ le budget des universités pour compenser le CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions a été adopté. « C'est une première inflexion par rapport au texte initial, mais les inquiétudes subsistent, avec le sentiment qu'on prend d'une main ce qu'on donne de l'autre », ajoute-t-il.

« A écouter le discours de politique générale du Premier ministre [François Bayrou], l'éducation nationale et l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) sont une priorité. Mais quand on regarde la traduction dans le PLF (Projet de loi de finances), les présidents d'université ne s'y retrouvent pas. »

Selon [Virginie Dupont](#), présidente par intérim de France universités, près de 60 universités ont présenté un BI (Budget initial) 2025 en déficit. « Les situations se dégradent fortement. Et aujourd'hui, c'est comme si on nous demandait d'utiliser notre livret A pour payer notre loyer ! ».

Alors que [Philippe Baptiste](#), ministre en charge de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), a indiqué vouloir remettre sur la table le sujet du modèle d'allocation aux universités, Dean Lewis prévient : « Sans ajouter des moyens au système, cela ne marchera pas, car il n'est pas envisageable de prendre à des universités pour donner à celles qui sont encore moins dotées ».

France universités renouvelle ses instances le 30/01. Les deux vice-présidents sortants indiquent que la mobilisation

des présidents d'université, initiée fin novembre, « pourrait reprendre » après l'élection.

Interrogé par News Tank sur la revoyure de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), là aussi annoncée par Philippe Baptiste, Dean Lewis appelle à ce qu'elle « redonne de l'élan à la LPR, car aujourd'hui, on a une marche réduite à un tiers ».

Des inquiétudes persistantes

« Philippe Baptiste connaît bien l'université et nous avons pu avoir des discussions sur des bases différentes de celles que nous avons eues avec [Patrick Hetzel](#). Malgré tout, l'AG (Assemblée générale) de France Universités la semaine dernière a montré qu'il demeure de fortes inquiétudes eu égard aux premiers arbitrages budgétaires communiqués », déclare Dean Lewis.

Selon les estimations de la conférence, les universités auront une dépense supplémentaire de 500 M€, dont un tiers est lié au surcoût des fluides. « Nous accueillons deux millions d'étudiants et hébergeons les laboratoires de recherche. Nous avons eu des aides exceptionnelles en 2022 et 2023, mais aujourd'hui, nous n'en avons plus, et si on veut limiter ces dépenses récurrentes, il faut investir dans notre immobilier, ce qui sollicite nos trésoreries. »

Quant aux deux autres tiers, ils sont liés aux mesures salariales décidées par l'État, soit les mesures de revalorisations salariales de l'été 2023, dites Guerini, et le relèvement au 01/01/2025 de la contribution des opérateurs au CA (Conseil d'administration) S (Compte d'affectation spéciale) Pensions.

« Le Gouvernement a entendu l'alerte des universités » (MENESR)

« Les universités ont fait part de difficultés financières en raison de l'augmentation de certaines charges obligatoires. Le Gouvernement a entendu cette alerte et a décidé de leur allouer 100 M€ supplémentaires », indique le MENESR (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 24/01/2025 après l'adoption du PLF par le Sénat.

« Le financement de l'État aux universités et aux écoles progressera donc en 2025 de près de 200 M€. Cela traduit l'engagement fort du MENESR et du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), dans un contexte budgétaire difficile. » Il met en avant les 100 M€ correspondant à la marche LPR pour 2025.

S'agissant des organismes de recherche, alors qu'un amendement du Gouvernement adopté au Sénat a diminué les crédits du programme 172 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires) qui les financent, le ministère indique que cela n'aura « pas d'incidence sur la mise en œuvre de leurs budgets pour 2025, adoptés en décembre 2024, et donc sur la conduite des programmes de recherche en cours. Un effort supplémentaire de 100 M€ est demandé au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), compte tenu de la trésorerie dont il dispose (1,4 Md€). Cette contribution ne remet nullement en cause ses ambitions et ses programmes. »

Quant aux baisses de crédits des autres programmes de la Mires, « elles concernent essentiellement des programmes budgétaires d'autres ministères (armées, économie ou transition écologique). Ce montant correspond notamment à l'investissement qui n'a pas pu être engagé faute de loi de finances votée. »

Baisser les capacités d'accueil « pour ne pas dégrader la qualité de la formation »

Ce manque de financements aura des répercussions, selon Virginie Dupont. « Ce seront des suppressions de postes, des fermetures possibles d'antennes, des fermetures de bâtiments l'hiver pour économiser du chauffage, mais aussi de potentielles baisses de capacités d'accueil dans les formations. Cela veut dire former moins de juristes, moins de médecins, moins d'enseignants ! »

Concernant ces baisses de capacité, elle ajoute : « Ce n'est pas notre objectif, mais on ne peut pas continuer à dégrader la qualité de la formation avec un taux d'encadrement qui serait trop faible. Quelques établissements ont fait des propositions de baisses, notamment sur des filières en tension, comme droit, Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives), psychologie, comme l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) et ils attendent désormais la réponse du recteur qui a le dernier mot.

Sorbonne Université a annoncé qu'elle fermerait progressivement son institut de psychomotricité pour lequel elle doit aujourd'hui puiser sur ses ressources propres. »

« Diminuer les capacités d'accueil ou fermer des formations ne donnera pas une bonne image de l'université. Cela va aussi occasionner un report des étudiants vers le privé notamment lucratif, ce qui se fera au détriment des jeunes et des familles. On défend avant tout le modèle du service public de l'enseignement supérieur », ajoute Dean Lewis.

Un autre impact pourrait être la suppression de postes. « Cela pourrait concerner les E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) et les Biatss (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé), notamment en ne remplaçant pas les départs à la retraite, ou en arrêtant des postes de contractuels sur des missions permanentes », indique Virginie Dupont.

Revoir le modèle d'allocation des moyens

Interrogée par News Tank sur le travail réalisé au sein du conseil moyens et personnels concernant le modèle économique des universités, Virginie Dupont, membre de ce conseil, indique qu'il a été présenté à l'oral au CA de la conférence, mais qu'« il n'est pas encore mûr » pour être diffusé, les présidents n'étant pas tous d'accord sur l'ensemble des éléments.

Selon elle, Philippe Baptiste souhaite s'appuyer sur ces travaux, « en y ajoutant leurs propositions » pour avancer sur la révision du modèle d'allocation des moyens. « Tout le monde a conscience que c'est un sujet complexe, car les universités n'ont pas la même dotation par étudiant, qui est un héritage de l'histoire. Mais ce qui est certain c'est que les efforts faits par les universités pour développer leurs ressources propres, comme l'apprentissage, ne doivent pas conduire à diminuer les dotations de l'État. »

Pour Dean Lewis, si cette révision du modèle doit étudier le volet de la dotation par étudiant, il doit aussi prendre en compte le volet recherche. « Les universités hébergent les laboratoires, ce qui a un coût. À l'Université de Bordeaux, on a 2 000 E-C, mais aussi 2 000 chercheurs, il faut le prendre en compte dans ce modèle, ce qui demande aussi de revoir la répartition entre les programmes 150 et 172 de la Mires. L'autre difficulté c'est qu'on n'a pas cinq types d'universités, mais 70 différentes, en fonction de leurs caractéristiques et territoires. »

Frais d'inscription : « d'abord répondre à la problématique de la précarité des étudiants »

À la question d'augmenter les frais d'inscription, Dean Lewis indique que « ce n'est pas un sujet tabou chez les présidents d'université. Mais déjà, c'est une décision de l'État, car on parle de diplômes nationaux. Ensuite, il nous semble que cela nécessite deux conditions préalables :

- répondre à la problématique de la précarité des étudiants, avec une réforme structurelle des bourses, qui, selon des analyses que nous avons réalisées avec [Monique Ronzeau](#) et [Philippe Aghion](#), coûterait 3 Md€. On en est loin avec le PLF 2025 ;
- il ne faudrait pas que la recette perçue soit annulée par une baisse de la dotation. On se rappelle qu'après l'annonce des droits différenciés pour les étudiants internationaux, l'État avait baissé ses dotations. Or, on ne veut pas qu'il y ait un report de dette de l'État sur les familles. C'est un choix politique important. »



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Bureau élu en janvier 2025 composé de :
Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie)
Vice-présidents :
• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)
• Jean-François Huchet (Inalco)

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 27/01/2025 à 18:07

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »